

COMITE SYNDICAL DU 08/11/2023 – Liste des délibérations

Le 8 novembre 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 99 représentants 163 voix
Nombre de membres présents : 61 représentants 85 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 75 représentants 122 voix

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

BERANGER Nathalie LAÏDOUNI-DENIS Myriam
CHAIX Sandrine MARCHE Emilie

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel EYMERY Clémentine
BREYTON Stéphanie GUSMEROLI Stéphane
CHAMPROND Nicolas MAILLOT Isabelle
CHASSAGNON Guillaume MICHALLET Bernard
CHAVAND Christelle MONIN Michelle
CLOUZEAU Dominique MOREL Patrick
DELPHIN Jean-Luc MOREL Véronique
DELPHIN Maurice PIEUCHOT Ghislaine
DEVAUTON Thierry PUTOT Éric
DUPRAZ Marc et LABOURDETTE Laurence RUBIER Éric
ESCARON Dominique ZANNA Maryline et BUFFET Gilbert

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BALZER Armelle FASOLA Frédéric
BELLINGHERY Éric GARCIA Muriel
BLUMET Fabrice GAUCHON Sandrine
BOCHATON Brigitte et SUCHERE Séverine GUILLEMAT Serge (pour partie)
BOITEZ Rodolphe LAMBERT Hervé
BOIX-NEVEU Arthur LAMIDIEU Éric
BOUZON Elodie LAVAL Sylvain
BURDET Gérard REY René
CANIVET Bernard SECO Marc
COURTOIS Gilbert et DUPRE Jean-Jack SEMANAZ Géraud et ROBIN Grégory
DELCAMBRE Philippe TOUIHRAT Frédéric
DUPRAZ Fabien USSEGLIO-THOMASETTI Denis
POZO Jean-Christophe ZUCCHERO Pascal
EGO Catherine et GILI Sandrine (pour partie)

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BOIS André et WDOWIAK Monika

DEPINOIS Marc

MOLLIERE Denis

PICHON MARTIN Bertrand

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

MONTORO Marie Pierre à CHAIX Sandrine

SANDRAZ Éric à CHAIX Sandrine

VIAL Cédric à BERANGER Nathalie

VENTURINI Martine

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck à CLOUZEAU Dominique

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à ESCARON Dominique

GERIN Anne à ESCARON Dominique

SUSZYLO Christophe à MOREL Véronique

FAURE Nathalie

GUICHARD Annick

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre à HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

LAGUILLAUMIE Vincent à GUSMEROLI Stéphane

MERLE Alain à MICHALLET Bernard

BERNARD-PEYRE Gaëlle

BOUCHERLE Jean-Xavier

GROS BONNIVARD Patrice

HASCOET Sébastien

LABRUDE Evelyne

LUC-POUPAT André

MARLIN Cindy

MOUGIN Nicolas

PIVOT Julien

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DUMAS Isabelle à PICHON MARTIN Bertrand

DURAND Bernard à BREYTON Stéphanie

NAILLON Antoine à DELCAMBRE Philippe

DUPERCHY Pierre

LEGUILLARME Nicolas

PELLICIER Sophie

PICARD Christian

VENPRAET Daphné

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BAZIN Jean-Jacques à GUILLEMAT Serge (pour partie)

BASSET Michel

MACHON Martine

MILLET Régine

*Conformément à la loi du 17/07/1978 la communication de ces décisions est libre
sous réserve des dispositions de l'article 34 du décret du 30/12/2005*

Date d'affichage : le 09/11/2023

2023-14 – MISE EN PLACE DE LA M57 AU 01/01/2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée, pour le Budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et pour le budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse à compter du 01/01/2024,*
- *De conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 01/01/2024,*
- *D'autoriser le Président à procéder, à compter du 01/01/2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.*

Pour : 119 voix

Arrivées de Catherine EGO, Sandrine GILI et Serge GUILLEMAT(disposant d'un pouvoir)

2023-15 – MISE EN PLACE DE LA M57 – AMORTISSEMENTS DES BIENS ET DES SUBVENTIONS

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *De pratiquer l'amortissement au prorata temporis pour la durée définie, en fonction de chaque type de biens à compter du 1^{er} janvier 2024,*
- *De valider les durées d'amortissement,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.*

Pour : 122 voix

2023-16 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'approuver le règlement budgétaire et financier pour le syndicat mixte (budget principal et budget annexe),*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.*

Pour : 122 voix

2023-17 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- *De voter la décision modificative N°1 à hauteur de :*
 - o *1.00 € pour la section de fonctionnement,*
 - o *20 000.00 € pour la section d'investissement*

Pour : 122 voix

2023-18 – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *De valider les modifications statutaires des articles 7, 8, 9 et 16, pour la charte 2023-2038.*

Pour : 122 voix